
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE
-----**DÉCRET N° 2025 – 163 DU 09 AVRIL 2025**
portant nomination des membres du Conseil d'administration
de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A.**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2023-582 du 08 novembre 2023 portant création de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A. par fusion-absorption de l'Office de la Radio et de la Télévision du Bénin et du Centre Multimédia des Adolescents et des Jeunes du Bénin et approbation de ses statuts, tel que modifié par le décret n° 2025-162 du 09 avril 2025 ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 avril 2025,

DÉCRÈTE**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A., les personnes dont les noms suivent :

- madame **Sinatou SAKA**, 1^{ère} représentante de la Présidence de la République ;



- madame **Adjokè AKINTAYO**, 2^{ème} représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Ariel SACRAMENTO**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Ahmed Sacca Yérima YAROU**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Faissol Fahad Boladé GNONLONFIN**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts.

Les administrateurs de la société ainsi désignés, poursuivent le mandat en cours pour le reste de sa durée, à compter de la date de leur installation.

Article 2

Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Numérique et de la Digitalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 avril 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI
Ministre d'État

La Ministre du Numérique et de la
Digitalisation,

Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MND : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTÈRES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES 5 ; JORB : 1.